

Ces GRANDS HOMMES sont d'autant plus exigeants qu'ils sont plus ignorants. La loi leur donne le pouvoir de passer tel ou tel règlement qu'ils jugent nécessaire, de déterminer les matières à enseigner, de faire le choix des livres, de visiter l'école. N'ont-ils pas par là même tous les moyens possibles pour taquiner à leur gré l'instituteur, l'humilier, le mystifier et se dédommager ainsi de la supériorité intellectuelle qu'il a sur eux, chose qu'ils ne sauront jamais lui pardonner ? Aussi ne se gênent-ils pas, dans leurs prétendues visites officielles, de faire au maître des remarques aussi blessantes que déplacées. Tel enfant n'est pas à sa place dans telle classe, il serait mieux dans telle autre ; telle matière ne devrait pas être enseignée tandis que telle autre devrait l'être, etc., etc. Hé bien ! MM., n'y a-t-il pas là quelque chose d'excessivement blessant pour l'instituteur ? Comment ! vous êtes des hommes instruits, intelligents, vous avez fait de l'enseignement une étude spéciale, vous avez en mains tous les meilleurs traités de pédagogie, fruit des études les plus sérieuses et de l'expérience de plusieurs siècles ? Vous en avez extrait ce qu'il y a de mieux pour vous en former un système à vous ? un système raisonné ? vous êtes à même d'en apprécier tous les jours les avantages ? et vous verrez des hommes pleins de préventions venir vous imposer leur volonté ? mettre des entraves aux progrès de vos élèves ? paralyser vos efforts ? Ah ! MM., il faut avoir les vertus de la vocation pour ne pas manifester extérieurement son indignation en pareille circonstance.

La modicité des salaires est aussi une question d'une grande importance pour l'instituteur. Il varie aujourd'hui de \$200 à \$300 pour les écoles modèles. Autrefois, c'était peu de chose, il est vrai, mais cela suffisait au moins à procurer le strict nécessaire, tandis qu'aujourd'hui, c'est devenu une impossibilité, attendu que le prix des choses nécessaires à la vie a presque doublé.

Bien que les difficultés que je viens de signaler soient une source d'inconvénients pour l'instituteur, il en est une qui prime toutes les autres, je veux parler de l'instabilité des instituteurs ; je n'avais pas besoin de la nommer cette difficulté, car tous, vous l'aviez déjà devinée, puisque plusieurs d'entre vous se sont déjà trouvés face à face avec elle. Oui, M.M., si l'ignorance de certains commissaires, leur mesquinerie, leur mauvais vouloir, etc., causent souvent de graves embarras à l'instituteur, ces inconvénients ne sauraient être comparés à ce malaise, cette inquiétude, ces angoisses dans lesquels le jette continuellement l'incertitude de sa position. En effet, n'y a-t-il rien de plus précaire que la charge d'instituteur ? Il ne peut jamais compter sur le lendemain ; son sort est entre les mains de quiconque se met dans la tête de le faire partir. Et comment procède-t-on en pareille circonstance ? Rien de plus simple ni de plus facile. Je suppose que l'instituteur a eu le malheur de déplaire à quelqu'un, chose assez naturelle, car il est si difficile de contenter tout le monde. Eh bien ! ce quelqu'un manifeste ses plaintes à qui veut l'entendre, plaide seul sa cause au milieu de sa propre famille, devant ses enfants dont plusieurs vont encore à l'école, et finit toujours, bien entendu, par donner le tort à l'instituteur. L'affaire est ensuite transportée à l'école par les enfants, qui commencent à regarder leur maître d'un mauvais œil. Ils vont maintenant l'épier et se communiquer mutuellement leurs remarques, leurs observations malveillantes ; ses paroles n'auront plus le même poids, ses leçons la même valeur ; la discipline va bientôt disparaître pour faire place au désordre, à la dissipation. Le maître sévit, on lui résiste ; il se plaint aux autorités, on ne l'écoute pas ; si les choses vont mal, c'est sa faute ; il ne sait pas s'y prendre, il manque d'énergie, il n'est pas à la hauteur de sa position. Mais on ne dit pas qu'il y a en dessous toute une affaire de montée contre lui ; on ne dit pas que depuis longtemps on raconte de porte en porte toutes sortes d'histoires sur son compte ; on ne dit pas que son autorité a été ainsi peu à peu sapée dans sa base ; on ne dit pas enfin qu'on veut l'envoyer à tout prix. On veut l'envoyer ! et pourquoi ? parce que le fils de M. le maire, enfant dissipé, incommode et sans talent, n'a pas eu de prix à l'examen ; on veut l'envoyer et pourquoi ? parce qu'il s'est permis d'exprimer, dans une conversation privée, pourtant, son opinion sur une question politique ; on veut l'envoyer, et pourquoi ? parce que le neveu de l'un des commissaires achève cette année son cours normal et qu'on veut le placer au détriment de ce père de famille qui a travaillé avec tant de zèle, depuis déjà plusieurs années, à l'instruction des enfants de la paroisse.

Mais quel est donc, MM. les commissaires, celui que vous traitez avec si peu de générosité ? C'est celui qui vient après le prêtre, quant à l'importance des fonctions qu'il remplit ; c'est cet homme de sacrifice et de dévouement qui se consume au milieu d'une salle malsaine et mal aérée ; c'est celui qui apprend à vos enfants à craindre Dieu et à vous respecter ; cet homme ? c'est celui qui forme l'esprit et le cœur de ces petits êtres qui vous sont si chers ; cet homme enfin, c'est celui qui a en mains l'avenir de la patrie ; car quoi qu'on dise ou qu'on fasse, il n'en est pas moins vrai que la génération future ne sera que ce que l'aura faite l'instituteur.

Je pense, Messieurs, avoir suffisamment démontré que tout n'est pas rose dans la vie de l'instituteur et que je n'avais pas tort de dire en commençant que sa position est parfois fort difficile.

N'allez pas croire cependant, qu'en vous faisant de l'enseignement

une peinture si peu riante, je veuille jeter le trouble dans vos esprits, vous porter au découragement, détourner les jeunes gens de la carrière d'instituteur ; oh ! non ! telle n'est pas mon intention. Je croirais, en agissant ainsi, forfaire à mon devoir, manquer de patriotisme. Non, non, encore une fois ; mon seul but, mon unique but est de vous démontrer la nécessité où nous sommes de travailler d'un commun accord à relever l'état d'instituteur.

Quels sont donc les moyens d'atteindre ce but ? Ils sont de deux espèces ; les uns concernent l'instituteur lui-même, les autres sont indépendants de sa volonté.

L'instituteur doit avant tout se mettre à la hauteur de sa position, ce qui n'est pas peu dire, s'il veut mériter toute la confiance et tout le respect dont il a besoin pour bien remplir les devoirs de sa charge. Il ne doit pas oublier un seul instant que toute une paroisse a les yeux sur lui, qu'on examine, qu'on scrute minutieusement jusqu'à ses moindres citations ; que le père de famille exige que celui qui est chargé d'instruire ses enfants mérite toute sa confiance, qu'il soit un homme irréprochable et puisse être pris pour modèle dans la vie pratique. Mais si son exemple doit exercer une si grande influence sur la jeunesse, avec quel soin l'instituteur ne doit-il pas constamment s'observer ? Quelle mesure, quelle réserve ne doit-il pas apporter dans toutes ses paroles, dans toutes ses démarches ?

Qu'il n'oublie pas non plus que, indépendamment de ses études classiques, indispensables aux progrès de ses élèves, il doit se mettre au fait de toutes les questions du jour, afin de pouvoir figurer avantageusement avec les personnes instruites ; qu'il se garde bien néanmoins d'apporter dans la conversation cet air tranchant, ce ton doctrinal qui pourrait indisposer les gens contre lui et lui attirer beaucoup de désagréments.

Il lui faut donc toujours, dans ses rapports avec M. le curé, avec MM. les commissaires, et avec les parents, beaucoup de sagesse, de modération et de tact, s'il veut réussir.

La régularité à assister aux conférences est aussi un point que l'instituteur ne doit pas négliger. Ces réunions stimulent le zèle, ravivent le courage, et entretiennent chez les membres cet esprit de corps si nécessaire au succès. A toutes ces conférences, des sujets pratiques sont discutés et chacun peut y trouver quelque avantage ; les jeunes instituteurs recueillent les fruits de l'expérience de leurs confrères qui ont vieilli dans l'enseignement. D'ailleurs, tout le monde n'a pas la même aptitude ; chacun a une spécialité : l'un excellera dans l'enseignement de l'orthographe, un autre réussira mieux en arithmétique, un autre en histoire, etc. Eh bien ! en nous communiquant mutuellement nos réflexions aux conférences, nous profiterons des lumières des uns des autres. Ce sera un excellent moyen de rendre notre enseignement uniforme, et d'éviter de tomber dans la routine où nous glissons mutuellement en suivant toujours les mêmes procédés.

Quant aux moyens de succès indépendants de notre volonté, je n'ai pas à m'en occuper, car ils sont du domaine de la législation ; et pour quiconque connaît les bonnes dispositions de l'honorable ministre de l'instruction publique à l'égard de la classe enseignante, ses sympathies pour l'éducateur de la jeunesse, il n'est pas permis de douter qu'il ne fasse subir à la loi toutes les modifications nécessaires pour accorder à l'humble maître d'école toute la protection qu'il a droit d'attendre. Le sage ministre saura, dis-je, soustraire l'instituteur au despotisme de ces commissaires malveillants, de ces parents mal disposés dont j'ai parlé plus haut, en contrôlant par l'entremise des inspecteurs, le pouvoir qu'ils ont de renvoyer un maître, même sans aucune raison.

Je pense que si ce point important était une fois réglé, ce serait un grand pas de fait vers le progrès. Une foule de difficultés disparaîtraient par là même ; car du moment que les parents sauraient qu'il leur est presque impossible de faire partir l'instituteur, ils ne seraient plus portés à cabaler contre lui pour la moindre bagatelle, pour une chimère, pour exercer une petite vengeance. Ils tâcheraient au contraire de régler à l'amiable les difficultés qui pourraient surgir à l'école de temps en temps ; ils comprendraient qu'il est de leur intérêt et de celui de leurs enfants que les choses aillent bien, et régleraient en conséquence leur conduite à l'égard du maître.

Dans quelques pays de l'Europe, les instituteurs sont inamovibles, dans d'autres, tel qu'en Belgique, par exemple, il faut, pour déplacer l'instituteur, l'intervention de trois pouvoirs réunis, l'inspecteur civil, l'inspecteur religieux et le pouvoir communal, de sorte qu'il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, de déplacer un instituteur.

Il est vrai que les pays de la vieille Europe et le Canada ne sont pas dans les mêmes conditions sur ce point, et que l'inamovibilité des instituteurs peut avoir ici, dans certains cas de graves inconvénients ; mais au moins, qu'on le mette à l'abri des préjugés ; qu'on lui accorde toute la protection nécessaire, afin qu'il puisse se livrer entièrement et sans inquiétude aux devoirs de sa charge. Alors, de telles conditions relèveront son moral, stimuleront son courage et lui feront aimer son état. Cela exercera aussi une heureuse influence sur ses classes, sur ses élèves et sur leurs parents. On aura plus de respect pour lui ; on cessera de le considérer comme un simple domestique dont on se débarrasse quand on le veut ; on finira bientôt par mieux apprécier ses services. La jeunesse s'attachera davantage